

Inscription n° :

Association VALRAS BODY FITNESS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FICHE INSCRIPTION



Pièce obligatoire à fournir lors de l'inscription : photo d'identité.

NOTA : La validation de l'inscription de l'adhérent(e) et l'accès à la salle de sport sont subordonnés au paiement de la cotisation.

Aucun remboursement, transfert à un tiers ou réduction ne sera fait sur la cotisation même en cas d'absence prolongée.

SÉCURITÉ :

- Il est formellement interdit de fumer dans la salle sous peine d'expulsion,
- Les adhérent(e)s sont priés de ranger le matériel après chaque utilisation par mesure de sécurité,
- Le bureau dégage toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident, des casiers sécurisés sont mis à disposition.

HYGIÈNE :

- Il est interdit de laisser dans la salle des papiers et des bouteilles usagées, des poubelles sont à disposition,
- Il est obligatoire de faire suivre votre serviette sur chaque appareil,
- Il est impératif pour tous de laisser les sanitaires, WC et douches propres après usage.

TENUE EXIGÉE :

Le port d'une tenue sportive correcte, la possession d'une serviette et le port d'une paire de chaussures de sport exclusivement réservée pour la salle sont obligatoires.

RESPECT

- Les heures d'ouverture et fermeture sont affichées à l'entrée.
- Les adhérent(e)s sont priés de ne pas stationner sur les appareils pour converser, de ne pas gêner les autres en poussant des cris ou en chahutant, ni d'émettre des critiques sur un(e) autre adhérent(e) ou dans l'usage de téléphones portables, tablettes, etc.
- **En cas de vol avéré, de manque de respect envers le personnel et les membres du bureau ou de comportement agressif ou violent, l'adhérent(e) pourra faire l'objet d'une procédure d'exclusion définitive par le bureau de l'association.**
- Les adhérent(e)s ont l'obligation de respecter le matériel mis à sa disposition par l'association.
- Tout adhérent(e) faisant rentrer une personne étrangère au club sera exclu immédiatement et sans le remboursement de sa cotisation,
- Les adhérent(e)s ayant réservé un cours collectif et étant dans l'impossibilité d'y participer sont tenus d'en informer dès que possible le personnel de l'accueil.
- Les adhérent(e)s sont priés de bien vouloir arrêter toute activité et libérer les sanitaires et vestiaires un quart d'heure avant la fermeture et procéder au rangement des matériels qu'ils ont utilisés.

En cas de non respect du règlement par un(e) adhérent(e), le bureau se verra dans l'obligation de suspendre ou de résilier son adhésion sans remboursement.

Le bureau se réserve le droit de modifier le règlement intérieur ainsi que les horaires d'ouverture et de fermeture.

Toute modification des horaires sera affichée préalablement à l'intérieur de la salle notamment en cas de réalisation de travaux nécessitant une fermeture.

.....
Date :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
Téléphone :

Adresse mail :

Signature de l'adhérent avec la mention « lu et approuvé »